



Département de la Sarthe – Mairie de Lombron (72 450)

Restaurant Scolaire – Bulletin d’inscription au service Année Scolaire 2018 -2019

| Noms du ou des enfants | Prénoms du ou des enfants | Dates et lieux de naissance | Niveau de classe en 2018/2019 | Fréquentation du restaurant scolaire dès septembre | Fréquentation du restaurant scolaire en cours d’année | Allergies, régime alimentaire |
|------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--|---|-------------------------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

ATTENTION! aucune inscription ne se fera en cours d’année (sauf cas de force majeure).

J’inscris mon ou mes enfant(s) au restaurant scolaire :

Toute l’année et tous les jours de la semaine soit (5 jours)

Toute l’année scolaire mais certains jours : Lundi Mardi Mercredi* Jeudi Vendredi

*uniquement pour les enfants qui s’en vont après le repas ! le temps du mercredi est facturé au moins 2h (tarif selon (QF))

Pour les inscriptions très occasionnelles

J’ai un emploi du temps irrégulier : intérim, travail en équipe, garde alternée ou autre (précisez SVP) _____

Si besoin, mon ou mes enfant(s) pourra(ont) manger au restaurant scolaire et dans ce cas je remplirai la « fiche d’inscription à la semaine »(disponible auprès des enseignants) et la remettrai le lundi matin.

En cas d’allergies et régime ALIMENTAIRE, veuillez contacter le Directeur de l’école pour établir un PAI (Protocole d’Accueil d’Individualisé)

J’accepte qu’en cas d’URGENCE, mon enfant soit transporté à _____

(Précisez le lieu SVP).

Date et signature (la signature vaut approbation du règlement intérieur)

Nom Prénom :

Téléphone de la Mairie 02 43 74 08 08 ou 02 43 74 08 22

Téléphone du Restaurant Scolaire 02 43 74 08 21 ou 06 74 78 76 23

